



TERMES DE REFERENCE

Extension des capacités du réseau WIFI de l'OAPI

Décembre 2019

1. CONTEXTE

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) est une Organisation intergouvernementale africaine spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle.

L'OAPI a été créée le 13 septembre 1962 et compte à ce jour dix-sept (17) Etats membres à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

L'OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé, au Cameroun, a pour mission :

- la délivrance des titres de propriété industrielle ;
- la mise à disposition de la documentation et la diffusion de l'information ;
- la formation en propriété intellectuelle ;
- la contribution à la promotion de la protection de la propriété littéraire et artistique ;
- la participation au développement économique des Etats membres.

Les principales caractéristiques du système OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé au Cameroun sont :

- un Office de propriété industrielle commun à tous les Etats membres ;
- une législation unique applicable en matière de propriété intellectuelle dans les dix-sept (17) Etats membres : l'Accord de Bangui et de ses annexes ;
- la centralisation de toutes les procédures de délivrance de sept (7) titres de propriété industrielle : les brevets, les modèles d'utilité, les marques de produits ou de services, les dessins et modèles industriels, les noms commerciaux, les obtentions végétales et les indications géographiques.

L'OAPI dispose d'un réseau de type VDI comportant en environ 400 points de connexion répartis sur les deux bâtiments de son siège ainsi qu'une dizaine de points d'accès WIFI.

Les points de connexion au réseau sont centralisés dans les locaux techniques intermédiaires situés au niveau des différents paliers qui sont à leur tour reliés par une dorsale en fibre optique au local technique principal où sont installés les équipements du cœur du réseau.

2. OBJECTIF DU PROJET

L'objectif du projet consiste à étendre la couverture du réseau WIFI dans les bureaux de l'ancien bâtiment et renforcer la présence du signal du réseau WIFI dans les secteurs des zones d'ombre du nouveau bâtiment.

De manière plus précise, la prestation porte notamment sur la fourniture d'équipements et services ci-après :

2.1 FOURNITURE D'EQUIPEMENTS

- Fourniture de vingt (20) bornes d'accès WIFI
- Fourniture d'un contrôleur WIFI Cisco de type AIR-CT3504-K9 incluant vingt licences pour les points d'accès WIFI

2.2 FOURNITURE DE SERVICES

- Configuration et installation des points d'accès WIFI
- Raccordement des points d'accès WIFI au réseau local
- Configuration et mise en service du contrôleur WIFI
- Mise à jour de documentation
- Tests de bon fonctionnement
- Transfert de compétences des prestations effectuées aux ingénieurs de l'OAPI

Le soumissionnaire devra proposer un ensemble d'équipements et de services pouvant satisfaire les besoins de l'Organisation. En tout état de cause, la solution proposée devra répondre en tous points aux modalités de fonctionnement telles que décrites dans les présent termes de référence.

3. LISTING DETAILLE DU MATERIEL

Toutes les fournitures et équipements devront être du matériel neuf et satisfaire aux normes et prescriptions du constructeur CISCO et être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les équipements actifs du réseau devront obligatoirement inclure une garantie d'une période minimum d'un an.

Le tableau ci-dessous sans nécessairement être exhaustif indique les références et les quantités du matériel nécessaire à la bonne exécution du projet.

REFERENCE	DESCRIPTION	QTE
AIR-CT3504-K9	Cisco 3504 Wireless Controller	1
CON-SNT-AIRCTRTK	SNTC-8X5XNBD Cisco 3504 Wireless Controller	1
LIC-CT3504-1A	Cisco 3504 Wireless Controller 1 AP Adder License	20
CON-ECMU-LICCTCTA	SWSS UPGRADES Cisco 3504 Wireless Controller 1 AP Adde	20
AIR-CT3504-SW-8.5	Cisco 3504 Wireless Controller SW Rel. 8.5	1
CAB-AC-C5-EUR	AC Power Cord, Type C5, Europe	1
AIR-CT3504-RMNT	3504 Wireless Controller Rack Mount Tray	1
PWR-115W-AC	Cisco 3504 Wireless Controller Power Supply	1
AIR-AP2802I-E-K9	802.11ac W2 AP w/CA; 4x4:3; Int Ant; 2xGbE E	20
CON-SNT-ARAPIEK9	SNTC-8X5XNBD 802.11ac W2 AP w/CA;	20

4. LIVRABLES

À la fin du projet, l'OAPI devra disposer d'un réseau WIFI fonctionnel réparti entre les deux bâtiments de l'immeuble de son siège.

L'Organisation devra être autonome dans la gestion des interventions de premier niveau.

L'adjudicataire transmettra, sous format électronique, la documentation technique relative à l'implémentation du réseau ainsi que les manuels de formation. La liste définitive des documents à remettre sera fixée au cours du projet.

5. DEROULEMENT DU PROJET

5.1 GESTION DU PROJET

L'OAPI désignera une «équipe projet» qui sera en charge du suivi quotidien du projet. Cette équipe assurera le relais auprès de la direction générale de l'OAPI pour les décisions importantes concernant le projet et décidera des options fonctionnelles ou techniques au cours de l'exécution de la mission.

L'adjudicataire désignera également une équipe chargée de l'exécution de la mission ayant à sa tête un chef d'équipe. Le chef d'équipe assurera la gestion du projet et informera «l'équipe projet» de l'OAPI de l'état d'avancement des différentes phases du projet et des actions futures.

Dans le cas où l'adjudicataire aurait recours à des sous-traitants, le chef d'équipe restera le seul et unique point de contact de « l'équipe projet » de l'OAPI.

L'adjudicataire sera immédiatement tenu de remplacer les membres de son équipe chargée de l'exécution du projet dans le cas de constat d'incapacité, d'insubordination ou d'inconduite graves.

En cas de remplacement d'un membre de son équipe pour quelque raison que ce soit, l'adjudicataire devra préalablement faire valider sa proposition par l'Organisation.

L'adjudicataire aura en charge la rédaction des procès-verbaux de toutes les réunions.

5.2 DELAI DE REALISATION DE LA MISSION

L'OAPI souhaite réaliser le présent projet dans un délai de trois (3) mois. Le soumissionnaire devra, au vu des attentes formulées dans les présents TDR, expliquer ce qui est réalisable dans ce délai.

Au cas où l'entièreté de la mission ne pourrait pas être finalisée dans le délai prémentionné, le soumissionnaire devra proposer un calendrier alternatif ayant pour but la finalisation de la totalité de la mission dans les meilleurs délais, avec indication de l'approche proposée pour y parvenir.

5.3 REUNION DE LANCEMENT

Au cours de la réunion de lancement qui sera organisée par l'OAPI, les points suivants seront abordés :

- constitution des équipes projets
- définition des étapes principales du projet
- fixation du calendrier prévisionnel
- fixation de la date et modalités de livraison du matériel du projet
- fixation de la périodicité des réunions d'évaluation de l'état d'avancement du projet
- définition du calendrier de paiement
- définition de la charte de projet

5.4 GARANTIES

Les prestations réalisées seront garanties 12 mois à compter de la date de la réception définitive.

La garantie est suspendue jusqu'au jour où les défauts en question ont été corrigés avec succès. Dans ce cas, le nouveau terme de la garantie pour les prestations en question sera fixé d'un commun accord entre parties.

6. TRANSFERT DE COMPETENCES

L'adjudicataire administrera au personnel du service informatique une formation leur permettant de pouvoir assurer la maintenance de premier niveau des équipements installés.

Il fournira un manuel de cours détaillé décrivant les principales fonctions à maîtriser. Les dates exactes de la formation seront fixées lors de la réunion de lancement.

7. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra réunir les conditions suivantes :

- être une entreprise spécialisée dans le domaine du déploiement des réseaux informatiques
- capitaliser un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la mise en place des réseaux informatiques
- disposer d'un service de support pouvant assurer la maintenance du réseau installé
- disposer d'un personnel qualifié
- être en possession d'une lettre d'autorisation du constructeur CISCO
- disposer de l'attestation de partenariat Cisco Premier
- être certifié Cisco Advanced Enterprise Networks Architecture & Cisco Advanced Security Architecture

Le prestataire indiquera le profil et l'expérience du personnel de la mission. Il fournira tous les arguments nécessaires pour prouver qu'il est suffisamment outillé pour réaliser le projet dans les délais impartis. Il indiquera au besoin l'expérience pertinente acquise dans le cadre de la réalisation de projets similaires.

8. CONTENU DES OFFRES

Les offres devront notamment contenir un pli technique, un pli administratif et un pli financier distinctement marqué comme tel.

Le pli administratif contient entre autres :

- la soumission faisant connaître la dénomination et le siège de l'entreprise
- un certificat de domiciliation bancaire datant de moins de trois mois
- la preuve que l'entreprise est à jour vis-à-vis du fisc de son pays
- la preuve que l'entreprise est à jour vis-vis de l'organisme de sécurité sociale

Le pli technique contient entre autres :

- une description de l'entreprise
- une copie signée des termes de référence
- les références techniques (prestations déjà effectuées)
- un exposé décrivant de manière explicite la compréhension des besoins exprimés par l'OAPI
- une description de la méthodologie de gestion de projet proposée
- une proposition de calendrier prévisionnel
- les propositions de formation en tenant compte des attentes formulées dans les présents TDR
- la liste et les curricula vitæ des agents de l'entreprise qui effectueront la prestation ainsi que celui du principal responsable de l'entreprise
- la liste de tous les équipements et logiciels nécessaires à la réalisation du marché
- une description de la nature de l'assistance proposée pendant période de garantie
- les agréments de représentation, s'il y a lieu.

Le pli financier contient entre autres :

- Une proposition détaillée de prix, indiquant les valeurs en hors taxes et hors douane

9. MODALITE DE PAIEMENT

Les modalités de paiement seront définies d'un commun accord entre l'OAPI et l'adjudicataire. Aucun ajustement à la hausse du tarif initial ne sera accepté.

10. CRITERES DE NOTATION

L'examen des critères d'évaluation va consister en une vérification de la conformité de l'offre du soumissionnaire par rapport aux exigences des termes de référence.

L'OAPI choisira librement l'offre du soumissionnaire qui lui paraîtra la meilleure au regard des critères ci-après :

LIBELLE	NOTE
Expérience du prestataire et références des travaux déjà effectués	30
Expérience du personnel	20
Compréhension de la mission et méthodologie	15
Présentation du dossier	5
Eléments de coût	30

11. MODALITES D'EXECUTION DES MISSIONS

La bonne exécution de ce projet se mesurera à travers :

- la livraison à temps des équipements conformes aux TDR
- la limitation au strict minimum des perturbations du réseau tout au long du déroulement du projet
- l'extension de la couverture du réseau WIFI
- l'élimination des zones d'ombre dans la couverture du réseau WIFI
- le respect du calendrier et de la méthodologie proposés
- la disponibilité du service de support pendant la période de garantie
- le transfert de compétence aux ingénieurs de l'OAPI

Les modalités pratiques d'exécution des missions sus-indiquées seront définies dans un contrat à intervenir entre le prestataire retenu et l'OAPI.

La Direction générale de l'OAPI